

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_01**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET** : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire rappelle qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres (un conseiller municipal) pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cette nomination doit, conformément aux dispositions de l'article L 2121-21, se faire en principe au scrutin secret sauf si le Conseil décide à l'unanimité le contraire.

L'article L 2121-15 du CGCT permet au Conseil municipal d'adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires, pris en dehors de ses membres (secrétaire de mairie, techniciens ...), qui assistent aux séances sans participer aux délibérations.

Après avoir décidé un vote à mains levées,

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

La candidature de M. BRIENT Pascal comme secrétaire de séance est proposée aux votes.

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le **18/02/2019**

ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_01-DE

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DESIGNE A L'UNANIMITE, M. BRIENT PASCAL  
COMME SECRETAIRE DE SEANCE.**

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_02**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET** : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2018.

Le procès-verbal de séance du dernier conseil municipal est présenté aux votes des élus.

Aucune observation n'est portée sur le procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2018.

**VOTE** : APRES EN AVOIR DELIBERE, LE PROCES-VERBAL DE SEANCE DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le **18/02/2019**

ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_02-DE

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_03**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX AU BENEFICE DES ACTIVITES DU RELAIS INTERCOMMUNAL PARENTS ASSISTANTS MATERNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURAY-QUIBERON-TERRE-ATLANTIQUE**

Depuis le transfert du RAM de Pluvigner à l'intercommunalité, le service demeure dans les locaux de la Maison de l'enfance et des activités sont toujours organisées dans la partie ALSH maternels de la Salle Marie-Josèphe Le Borgne et le Foyer de la Madeleine pour le spectacle de Noël.

Il convient d'officialiser cette occupation par une convention de mise à disposition des locaux.



Les frais de fonctionnement des locaux de mis à disposition au sein de la salle LE BORGNE et du Pôle Petite Enfance, liés à leur utilisation par le R.I.P.A.M., dans le cadre de la présente convention, seront supportés par la Communauté de communes qui les acquittera à la Commune selon la répartition suivante :

- Électricité : 2,49% de la dépense annuelle (compteur commun Salle Le Borgne et Pôle Petite Enfance) ;
- Eau : 2,49% de la dépense annuelle (compteur commun Salle Le Borgne et Pôle Petite Enfance) ;
- Gaz : 9,44% de la dépense annuelle du Pôle Petite Enfance ;
- Entretien des locaux : 9,44% de la dépense annuelle du Pôle Petite Enfance ;
- Entretien des vitres : 9,44% de la dépense annuelle du Pôle Petite Enfance ;
- Téléphonie : abonnement et communication à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'à l'opérationnalité du nouveau dispositif installé par l'opérateur missionné par AQTA, soit au maximum jusqu'au 31 mars 2019, pour un coût maximum évalué à 58.82€ TTC par mois ;
- Internet : 48€ TTC par mois (correspondant à la moitié de l'abonnement internet mensuel de la maison de l'enfance) à compter du 1er janvier 2019 et jusqu'à l'opérationnalité du nouveau dispositif installé par l'opérateur missionné par AQTA, soit au maximum jusqu'au 31 mars 2019 ;
- Photocopies : refacturation au réel des reproductions du R.I.P.A.M. qui bénéficie d'un code d'utilisation du copieur, selon le barème suivant :
  - 0,0029 € HT pour les copies en noir et blanc ;
  - 0,029 € HT pour les copies en couleurs.

Ces charges de fonctionnement seront révisées annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation- Base 2015- Ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie- France- Ensemble hors tabac (identification INSEE 001766924) dont la valeur de novembre 2018 est de 102,78 (JO du 14/12/2018).

**VOTE : LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE, A L'UNANIMITE, LE PRINCIPE DE CETTE MISE A DISPOSITION. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT (ANNEXE DEL2019\_01\_03).**

**VOTES : 29 pour**

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_04**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 28 (le Maire étant sorti)

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**26 Elus présents lors du vote :** BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :** le 31 janvier 2019

**OBJET :** FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Maire demande à l'assemblée de désigner un président de séance pour ce point.

M. BODIC Bernard est désigné président de séance.

M. le Maire quitte l'assemblée.

M. BODIC Bernard prend la présidence et présente le compte administratif 2018 :

**Éléments de contexte.**

L'exécution du budget 2018 traduit un fonctionnement normal des services de la collectivité. Une réduction des dépenses d'investissement liée à la fin de la construction de l'école maternelle l'année précédente est à noter, ainsi qu'une baisse des cessions d'immobilisation qui viennent réduire le résultat. Le contexte

démographique d'une augmentation légère de population pourrait expliquer l'augmentation des recettes liées aux services péri et extra scolaires ainsi que le maintien à un niveau satisfaisant des droits de mutation.

### **Priorités du budget.**

Les priorités du budget 2018 portaient en investissement sur le solde des marchés de la construction de l'école maternelle et de ses abords ainsi que la finalisation de la salle d'activité de Bieuzy-Lanvaux. Les dépenses réelles d'investissement passent effectivement de 2 711 319,68 € en 2017 à 2 434 283,41 € en 2018, soit une diminution de 10,22%.

Les dépenses réelles de fonctionnement connaissent une augmentation de 2,94% passant de 5 704 428,92 € en 2017 à 5 871 979,65 € en 2018.

### **Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure.**

Augmentation des dépenses de fonctionnement : cette évolution s'explique essentiellement par deux éléments.

Le premier est la forte augmentation des charges à caractère général (13,30%) qui passent de 1 263 773,38 € à 1 431 886,90 €. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des tarifs de l'énergie et de la facturation en 2018 des consommations d'eau et d'assainissement de 2017.

Le second est la très légère augmentation des charges de personnel (1,36% alors que le budget était en hausse de 2,5%) qui peut s'expliquer par certains départs et l'arrêt des TAP mais également par la diminution des absences. L'augmentation de la part fixe du RIFSEEP du mois de juillet n'avait pas été prévue au budget.

Maintien des recettes de fonctionnement : Sont à noter :

Une augmentation des remboursements sur rémunération du personnel (qui passent de 88 695,33 € à 129 305,74 €), revenant ainsi à un niveau habituel.

Les produits des services augmentent de 3,92% (de 716 659,77 € à 744 767,02 €).

Le produit des impositions augmentent de 3,03% malgré le maintien des taux (de 2 447 260,00 € à 2 521 472,00 €). Les droits de mutation baissent légèrement (de 287 348,34 € à 255 124,34 €).

Les dotations augmentent en raison d'une hausse de la DGF de 51 438,00 € et d'un solde plus important des dossiers de la CAF (qui passent de 477 655,01 € à 528 668,90 €).

Le maintien des recettes de fonctionnement s'explique par la baisse des produits exceptionnels qui retracent les ventes immobilières moins importantes en 2018 (cette ligne passe de 740 145,57 € à 403 000,41 €).

Réduction des dépenses d'investissement : Elle s'explique par la fin de la construction de l'école maternelle et de l'aménagement de ses abords dont les marchés ont été en grande partie soldés en 2017. Ces montants ont été bien plus importants que ceux de la salle Kozh Kastell.

Les dépenses d'investissement passent de 2 711 319,68 € en 2017 à 2 434 283,41 € en 2018.

Réduction des recettes d'investissement : Malgré une grande augmentation du solde d'investissement reporté (1 871 500,85 € contre 543 590,08 € en 2017), les autres recettes baissent.

Le FCTVA est passé de 681 525 € en 2017 à 303 213,00 € en 2018.

Les versements d'acomptes et de soldes de subventions d'équipement ont diminué en raison du non achèvement des opérations financées (elles passent de 366 790,98 € en 2017 à 65 288,50 € en 2018).



2019/

### Montant du budget consolidé.

La commune de Pluvigner ne comporte qu'un budget principal qui se traduit ainsi :

	Dépenses 2018	Recettes 2018	Excédent 2017	Excédent 2018 cumulé
<b>Fonctionnement</b>	6 556 076.86 €	7 929 989.16 €	800 000.00 €	2 173 912.30 €
<b>Investissement</b>	3 040 856.31 €	2 848 737.71 €	1 871 500.85 €	1 679 382.25 €
			<b>Total</b>	<b>3 853 294.55 €</b>

### Niveau d'épargne brute et d'épargne nette.

Le niveau d'épargne brute de la collectivité, qui correspond à la différence entre les produits et les charges réelles s'élève à 1 847 612,75 €

Le niveau d'épargne nette, que l'on trouve en réduisant de ce montant la valeur des remboursements du capital, s'élève à 1 143 726,04 €.

	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution	2018
Capacité d'autofinancement brute	1307	↑ 10.79%	1448	↑ 5.73%	1531	↑ 43.28%	2193	↓ -15.76%	1848
Capacité d'autofinancement nette	655	↑ 26.40%	828	↑ 10.93%	919	↑ 66.93%	1533	↓ -25.41%	1144

### Niveau d'endettement de la collectivité.

Le montant de la dette au 31 décembre 2018 est de 5 693 133,03 €.

	2014	évolution	2015	évolution	2016	évolution	2017	évolution	2018
Encours de la dette au 31/12	5789	✓ -10.31%	5192	✗ 20.00%	6231	✓ 2.55%	6389	✓ -10.90%	5693

### Capacité de désendettement.

La capacité de désendettement, qui se calcule en rapportant la dette à l'épargne brute, est de 3,08 années.

	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de désendettement	● 4.43	● 3.59	● 4.07	● 2.91	● 3.08

### Niveau des taux d'imposition.

Les taux d'imposition sont stables depuis de nombreuses années.

TH 12,56%

TFB 17,15%

TFNB 44,15%

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 janvier 2019 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A 26 POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE CE CA 2018 QUI VIENT D'ETRE EXPOSE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 19/02/2019

Reçu en préfecture le 19/02/2019

Affiché le **19/02/2019**

ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_04-BF

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 26 pour – 2 abstentions**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_05**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET** : FINANCES BUDGET – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. le Percepteur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les résultats de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que M. le Percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Vu l'avis favorable de la commission finances du 30 janvier 2019 ;

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRRS. AURAY

ETABLISSEMENT : PLUVIGNER

### Résultats budgétaires de l'exercice

20100 - PLUVIGNER

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 696 706,46	7 860 738,35	13 537 444,81
Titres de recette émis (b)	2 855 160,96	8 054 011,99	10 909 172,95
Réductions de titres (c)	6 423,25	124 022,83	130 446,08
Recettes nettes (d = b - c)	2 848 737,71	7 929 989,16	10 778 726,87
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 696 706,46	7 860 738,35	13 537 444,81
Mandats émis (f)	3 042 976,53	6 643 182,10	9 686 158,63
Annulations de mandats (g)	2 120,28	87 105,24	89 225,52
Depenses nettes (h = f - g)	3 040 856,31	6 556 076,86	9 596 933,17
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 373 912,30	1 181 793,70
(h - d) Déficit	192 118,60		

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 056025

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRRS. AURAY

ETABLISSEMENT : PLUVIGNER

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20100 - PLUVIGNER

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	1 871 500,85		-192 118,60		1 679 382,25
Fonctionnement	2 089 318,44	1 289 318,44	1 373 912,30		2 173 512,30
<b>TOTAL I</b>	<b>3 960 819,29</b>	<b>1 289 318,44</b>	<b>1 181 793,70</b>		<b>3 853 294,55</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>3 960 819,29</b>	<b>1 289 318,44</b>	<b>1 181 793,70</b>		<b>3 853 294,55</b>

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A 27 POUR ET 2 ABSTENTIONS, LE CONSEIL MUNICIPAL DECLARE QUE CE COMPTE DE GESTION COMMUNE DRESSE POUR L'EXERCICE 2018 PAR M. LE PERCEPTEUR, VISE ET CERTIFIE CONFORME PAR L'ORDONNATEUR, N'APPELLE AUCUNE OBSERVATION NI RESERVE DE SA PART.  
M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.



Envoyé en préfecture le 19/02/2019

Reçu en préfecture le 19/02/2019

Affiché le **19/02/2019**

ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_05-DE

2019/

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

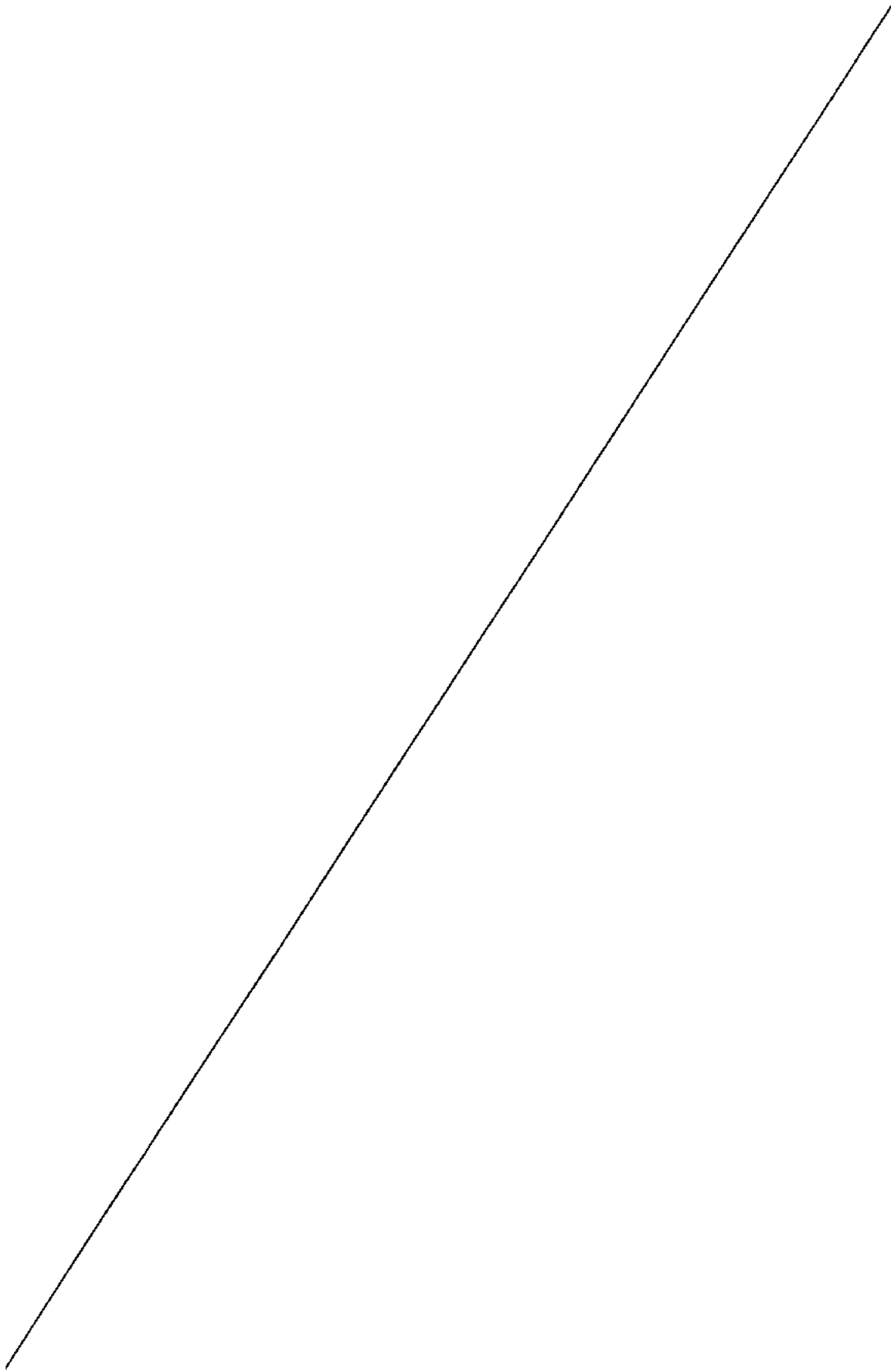
VOTES : 27 pour – 2 abstentions

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



Envoyé en préfecture le 19/02/2019  
Reçu en préfecture le 19/02/2019  
Affiché le **19/02/2019**  
ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_05-DE



2019/

2019/



COMMUNE DE PLUVIGNER  
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

N° DEL2019\_01\_06

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET : FINANCES BUDGET – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**

Vu les articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le débat d'orientation budgétaire présente l'intérêt de débattre des grands choix politiques et budgétaires de la municipalité pour l'année à venir et de se projeter sur l'ensemble du mandat.

La structure proposée pour le DOB 2019 intègre différentes données classées selon deux axes :

- Une analyse rétrospective des dépenses et recettes de fonctionnement : il s'agit ici d'analyser comment ont évolué au cours des 5 dernières années les dépenses et les recettes de fonctionnement afin d'identifier des tendances.

être vendus.

ménagement de l'espace vert.

les courts de tennis.

ie.

maintenue.

agers.

ront détruits et que des espaces de  
ajoute que des containers enterrés

dans ce secteur.

large de l'assainissement va bientôt

remier semestre.

le rond-point du Vorlen et l'église.

en compte les nombreux projets

nes années.

pas été inscrite.

permettra de financer ne sont pas

ait pertinent de traiter la rue Mané  
; écoles.

ien que des travaux de voirie et

ienté.

coût mais que les résultats d'appel

M. Bernard ROBIC demande si des logements partagés en direction des personnes âgées ne pourraient pas voir le jour à Pluvigner.

M. le Maire répond que ce type de projet est porté par des privés. Il précise qu'un projet est en cours mais qui n'est pas destiné spécifiquement à des personnes âgées.

M. Bernard ROBIC ajoute que ce sont des projets tout-à-fait pertinents et que des réserves foncières seraient à réaliser pour les favoriser.

M. le Maire répond que l'actuel projet de logements partagés doit être déposé avant le 31 mars sans quoi, il sera proposé de se retourner vers le projet Âge et Vie qui est destiné aux personnes âgées.

M. Vincent LE CLANCHE demande si les projets des ombrières que porte le SDEM est d'actualité.

M. Bernard BODIC répond que ces projets sont portés par Morbihan Énergies.

Mme Aurélie RIO ajoute que cette première expérience permettrait de dupliquer ces projets sur la commune.

M. le Maire précise qu'une ombrière pourrait également être réalisée au complexe sportif pour la pétanque. Il ajoute qu'il est nécessaire de pouvoir consommer sur place la production d'électricité.

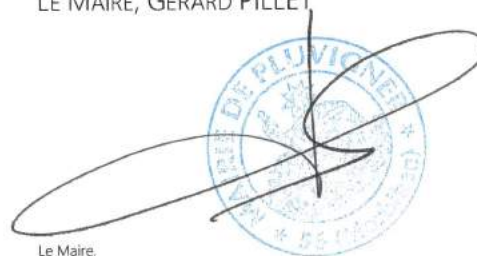
M. Vincent LE CLANCHE fait remarquer que tous les nouveaux bâtiments devraient inclure ce type de projet.

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019.**

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**

The image shows a large, stylized black ink signature of Gerard Pillet. Below the signature is a circular official stamp of the Municipality of Pluvigner. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE PLUVIGNER' around the perimeter and 'LE MAIRE' in the center.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_07**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET : FINANCES BUDGET – REAJUSTEMENT DES TARIFS DU PONT A BASCULE**

Les tarifs du pont à bascule ont été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier.

Cependant, le mécanisme ne permet pas d'indiquer des montants arrondis aux 5 centimes près.

Il est donc nécessaire d'arrondir les tarifs augmentés aux 10 centimes supérieurs.

Le tableau suivant détaille les nouveaux tarifs proposés.

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le **18/02/2019**

ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_07-DE

Pont à bascule	
	2019
Les 30 premières pesées	2,10 €
Les suivantes	1,10 €
0 à 4 999 kg	2,60 €
5 000 kg à 9 999 kg	3,10 €
10 000 kg à 19 999 kg	3,60 €
20 000 kg à 29 999 kg	4,10 €
30 000 kg à 50 000 kg	5,10 €

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LES TARIFS DU PONT A BASCULE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_08**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET** : FINANCES BUDGET – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES TRIBUNES

**Vu** la délibération n°DEL2018\_04\_08 du 5 juillet 2018 ;

**Vu** la délibération n°DEL2018\_07\_06 du 13 décembre 2018 ;

**Considérant** qu'au cours de la finalisation du projet avec l'équipe de maîtrise d'œuvre, quelques améliorations ont été apportées :

- la partie arrière des tribunes a été occultée par des parois en verre afin de limiter les courants d'air ;
- la partie inférieure des tribunes va être aménagée afin de pouvoir réaliser un stockage ;
- les gradins en béton seront aménagés de lattes en bois au niveau de l'assise.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Dépenses			Recettes	
Objet	Montant HT	Montant TTC	Subventions	Montant
Maîtrise d'œuvre	32 500 €	39 000 €	État (DETR 2019)	54 000 €
Travaux	480 000 €	576 000 €	Département (PST 2019)	100 000 €
			Autofinancement	461 000 €
Total	512 500 €	615 000 €	Total	615 000 €

**VOTE : APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE, A 22 POUR, 3 CONTRE ET 4 ABSTENTIONS, CE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 22 pour  
3 contre  
4 absentions**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_09**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET** : TRAVAUX – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DES RUES DU QUARTIER LER VRAS LER PARIS

Une dernière phase de travaux doit être mise en œuvre au premier semestre 2019 sur les voies de circulation et les espaces divers situés entre la rue des Fontaines et la rue Abbé le Barh.

Sont à réaliser :

- Des terrassements divers ;
- La réfection des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ;
- La réadaptation de la voirie et des Parkings ;
- La création d'allées piétonnes ;
- L'aménagement d'espaces verts ;
- L'adaptation d'équipements de sécurité ;

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le **18/02/2019**

ID : 056-215601774-20190207-DEL2019\_01\_09-DE

Un marché public a été lancé et c'est l'entreprise Colas de Local Mendon qui a été désignée.  
Le coût des travaux est de 318 421,61 € HT soit 382 105,93 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 30 janvier 2019 ;

**VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LA MISE EN ŒUVRE DE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**

A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET

**VOTES : 29 pour**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.



2019/



**COMMUNE DE PLUVIGNER**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 7 FEVRIER 2019

**N° DEL2019\_01\_10**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 7 février à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

**27 Elus présents lors du vote** : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; MÉNARD Jean-Marie ; RIO Stéphane ; CARERIC Mélanie.

**2 Pouvoirs :**

Mme HINGRAY Diane donne pouvoir à Mme OLLIVIER Sylvie.

M. MOIZAN Jérôme donne pouvoir à M. LE CLANCHE Vincent.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : BRIENT Pascal

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL** : le 31 janvier 2019

**OBJET** : TRAVAUX – RENOUELEMENT DE CERTAINS EQUIPEMENTS DE LA SALLE DE GYM DU GOH LANNO

Certains équipements destinés à la pratique de la gymnastique sont usagés. Il est nécessaire de les remplacer. À l'issue de la consultation de trois fournisseurs, le remplacement de ces équipements devrait être confié à l'entreprise la mieux disante Gymnova.

Le coût de l'ensemble de ces équipements divers au nombre de 16, est de 5 253,50 € HT, soit 6 304,20 € TTC.

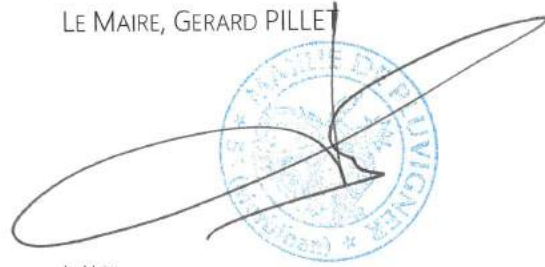
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 30 janvier 2019 ;

**VOTE** : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE L'ACHAT DE CET ENSEMBLE.  
**M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.**



A PLUVIGNER, LE 07.02.2019

LE MAIRE, GERARD PILLET



VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte - CS44416 - 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.